

Conseil municipal de Toulouse du 27 janvier 2012
CADRE D'INTERVENTION DE L'EPFL (ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER LOCAL)
Intervention de Jean-Charles Valadier

Monsieur le Maire, Chers collègues,

A travers la taxe spéciale d'Équipement (TSE) mise en place par la communauté urbaine, la Ville de Toulouse s'est dotée des moyens pour développer une politique foncière, et donc d'une certaine maîtrise de son avenir en terme d'urbanisme, de logement et de développement économique.

Je me félicite qu'ainsi la ville puisse intervenir afin de limiter la spéculation foncière au frais du contribuable, par exemple telle que nous l'avons vu autour de la ZAC de Borderouge.

Je tiens à souligner deux des axes d'interventions qui sont dans les objectifs de l'EPFL :

- l'intervention dans les sites de renouvellement et/ou de restructuration urbaine
- La constitution de réserves foncières en vue du maintien et de la pérennité d'une activité agricole péri urbaine

Avec ces 2 axes, l'EPFL est ainsi un outil de notre politique de mise en place d'alternatives à l'étalement urbain qui a caractérisé les 30 dernières années de notre agglomération. Pour cela, il est inévitable de miser sur le renouvellement de la ville sur elle-même, ce qui exige de se doter des outils comme l'EPFL pour négocier les conditions de renouvellement ou de restructuration urbaine. C'est la politique que nous engageons par exemple dans le secteur de projet autour de la gare Matabiau. Cela nous amène à répondre à de nouveaux défis pour assurer que les logements ainsi préemptés soient administrés par la collectivité le temps de concrétiser le projet de renouvellement urbain.

C'est une nouvelle mission que nous allons assumer. Il est évident qu'une politique de renouvellement de la ville sur elle-même exige de développer de nouvelles missions qui ne se posaient pas lorsque l'on laissait faire une politique d'étalement.

D'un autre coté, la valorisation économique des terrains agricoles périurbains est aussi une alternative à l'étalement urbain. Avec l'EPFL, nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour planifier des acquisitions de terrains et permettre leur portage en liaison avec la SAFER, afin d'assurer une complémentarité des actions. La mutation vers une agriculture périurbaine tournée vers la demande de la ville est aussi nouvelle mission que nous devons assumer.

Je tiens d'autant plus à souligner ces 2 axes d'interventions de notre EPFL, qu'ils s'inscrivent dans la dynamisation logique de notre Plan Climat Energie.